

Compte-rendu du CONSEIL D'UFR Langues & Civilisations du mercredi 17 février 2010

Présents : Mme BERTHIER Nancy – Présidente de séance, Melle BONDON Salomé, Mme DERACINOIS Laëtitia, Mme DE DIEGO Inès, M. William DOW, Mme JOBLON-COUDIN Stéphanie, M. POLLOCK Jean-Yves, Mme VIGNAL Annie.

Absents représentés : Mme BENAT-TACHOT Louise, M. RAUD Gilles, M. RICHARD Jean-Guillaume.

Secrétaire de séance : Mme JOBLON-COUDIN Stéphanie.

Le quorum étant atteint, le conseil peut siéger valablement.

La séance débute à 15 h 30.

I- Motion de l'assemblée générale des enseignants du 17 février 2010

Les enseignants de l'UFR Langues et Civilisations de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée réunis en assemblée générale le mercredi 17 février 2010 ont adopté à l'unanimité des présents une motion concernant la maîtrise des concours de recrutements des enseignants du secondaire.

Cette motion est lue.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

pour : unanimité

La motion est adoptée (texte en annexe)

II- Les modalités de contrôle de connaissances (MCC)

Depuis quelques années, les enseignants notent le développement de l'absentéisme aux cours de travaux dirigés. Ces cours sont pourtant primordiaux pour la réussite des étudiants par la progression pédagogique qu'ils permettent. Les derniers contrôles terminaux démontrent une fois de plus l'efficacité de l'assiduité sur les résultats.

Les membres du conseil d'UFR décident d'ajouter ce qui suit aux modalités de contrôle de connaissances :

« au bout de 3 absences non justifiées, un zéro (0) sera pris en compte dans la moyenne du contrôle continu. ».

Un contrôle de l'assiduité sera mis en place dès aujourd'hui.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

pour : unanimité

III- Question diverse : projet de création de nouveaux diplômes

Pour le master recherche (LLCE anglais et espagnol), une forme de professionnalisation devient indispensable en plus ou en remplacement du futur master métiers de l'enseignement.

Plusieurs possibilités sont évoquées : master métiers de l'international, tourisme culturel, , etc.

La création d'un diplôme universitaire (DU) peut également être envisagée dans un premier temps afin de tester la viabilité d'une future formation (en termes de flux, d'encadrement pédagogique, de cohérence, etc.)

La création d'une licence professionnelle 'langue des signes' ou encore de bi-licences (par exemple anglais-droit) ou d'une licence professionnelle après une deuxième année de licence LLCE.

Une autre idée est évoquée pour le parcours LLCE : le suivi d'une seconde langue avec un volume horaire plus important.

En tout état de cause, il est important qu'une étude au niveau local, une au niveau régional et également au niveau national soit menée. Il est également nécessaire de s'inspirer des expériences, d'étudier les débouchés, le bassin de recrutement (consulter le Pôle Emploi, Mission étrangère, VIE - Volontariat International en Entreprise).

Il est également possible de demander à l'OFIPE de mener une enquête pour savoir que sont devenus les étudiants après les formations préparées à l'UFR, surtout ceux qui ne sont pas devenus enseignants après une licence LLCE.

En résumé, il est nécessaire de créer une commission qui aura en charge d'étudier toutes les possibilités de création de diplômes et de présenter des propositions. Tous les enseignants de l'UFR seront contactés pour la constitution de cette commission qui jouera un rôle central dans l'avenir de l'études des langues au sein de l'UFR.

Vote sur la question de la création d'une commission :

Contre : 0

Abstention : 0

pour : unanimité

IV- Bureaux de l'UFR

L'UFR dispose d'un nombre limité de bureaux ce qui ne permet pas à chaque enseignant titulaire d'obtenir un bureau. Les règles d'attribution des bureaux sont rappelées clairement ainsi :

Les bureaux sont mis à la disposition des enseignants qui ont une responsabilité pédagogique; également à un professeur des universités si celui-ci n'appartient pas à une équipe de recherche.

Un message sera prochainement adressé à tous les enseignants titulaires

Vote sur la question de la création d'une commission :

Contre : 0

Abstention : 0

pour : unanimité

V- Secrétariat

Les conditions de travail des 3 secrétaires (LEA et master professionnels) ne sont pas satisfaisantes car ce grand bureau commun ne permet pas une concentration suffisante surtout pour les périodes les plus critiques (saisie de notes...).

Nancy Berthier présente 2 propositions :

- l'embauche d'une aide au secrétariat (durant les périodes d'examen de juin et de septembre)
- création d'un bureau isolé pour les travaux nécessitant une concentration particulière (une visite des locaux sera bientôt faite pour établir une liste exhaustive).

VI- L'hygiène et la sécurité

La dangerosité de la grille du plafond dans le couloir devant la salle 3,057 est évoquée.

VII- Question diverse : demande de financement

L'adhésion du master Traduction spécialisée à l'association AFUMT est acceptée.

Le voyage d'étude en Angleterre est présenté. Davantage d'éléments devront être présentés pour qu'il soit accepté. Peut-être faudrait-il envisager de le présenter l'an prochain à travers la

structure du plan licence ou, dès cette année, dans le cadre du BQE (Bonus Qualité Enseignement)

Prochain conseil d'UFR : courant mars 2010 (DBM n°1)

La secrétaire de séance

La présidente



UFR de Langues et Civilisations

**Motion du Conseil d'UFR adoptée à l'unanimité
suite à l'assemblée générale des enseignants
réunie le mercredi 17 février 2010**

Suite à l'assemblée générale des enseignants de l'UFR Langues et Civilisations de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée, le Conseil d'UFR réuni le mercredi 17 février 2010, s'associant aux diverses motions votées à université Paris-Est Marne-la-Vallée, considère que la réforme de la formation des enseignants imposée par les ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche est à la fois nocive et inapplicable.

Les exigences multiples : obtenir un master recherche, préparer un concours et un mémoire de recherche, effectuer d'éventuels stages en observation et en responsabilité, l'allongement de la durée des études sans qu'aucune aide financière conséquente ne soit prévue, l'évocation peu sérieuse de la réorientation dans des parcours recherche des étudiants non admissibles, sont autant de termes de cette circulaire qui sont inacceptables pour nous. Cette réforme abaisse le niveau de qualification disciplinaire des futurs enseignants, ainsi que leur niveau de qualification professionnelle, elle aggrave la précarisation de l'emploi dans l'éducation nationale, elle affaiblit les masters recherche et elle met en concurrence les universités.

Il est également inacceptable que les néo-lauréats des concours soient privés d'une réelle année de stage et de formation professionnelle pour se voir affectés directement en service complet dès le début de leur première année de fonction, leur formation, très réduite, n'étant assurée que dans un second temps et sous la forme de quelques semaines pendant lesquelles ils seraient en outre remplacés par des étudiants préparant les concours.

C'est pourquoi, en accord avec un très grand nombre d'universitaires qui se sont déjà prononcés par l'intermédiaire des conseils d'universités, des sociétés savantes, avec les syndicats d'enseignants, la FCPE, la CPU, qui ont exprimé leur refus lors du vote au CNESER le 21 décembre (35 voix contre sur 38 votants), de nombreuses sections CNU depuis janvier, nous réaffirmons notre opposition à une réforme qui menace l'Education Nationale dans sa mission et ses fondements.

- Les décrets d'août 2009 et toutes les circulaires postérieures d'application doivent être abrogés.
- L'ouverture de véritables négociations est plus que jamais nécessaire.
- Le calendrier des épreuves écrites des concours apparaît en l'état irréaliste et inapplicable. Dans ces conditions, nous ne préparerons pas cette hypothétique session d'écrits de l'automne 2010.
- Nous appelons les jurys de concours à manifester publiquement leur désaccord.
- Nous nous associons à l'appel des trois conseils centraux de Paris 8, et nous appelons à l'établissement d'une position commune entre les différents conseils des universités de l'Académie de Créteil (Paris 12, Paris 13, Paris 8, MLV).

**NOUS APPELONS A LA MOBILISATION SOUS TOUTES SES FORMES ET AUX
MANIFESTATIONS DE CONVERGENCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR –
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE**

MOTION VOTEE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL D'UFR LE 17 FEVRIER 2010